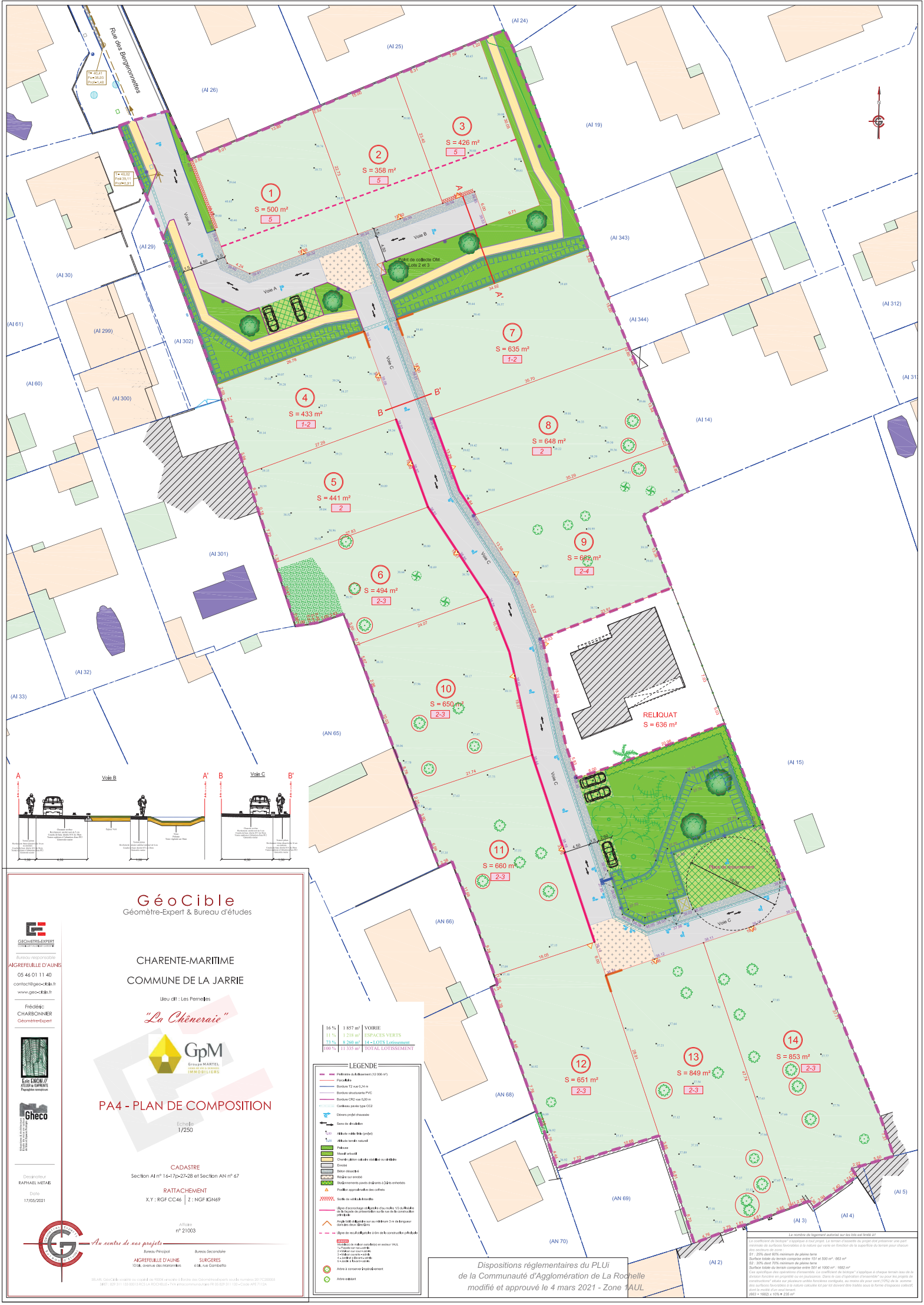

GéoCible

Géomètre-Expert & Bureau d'études

GEOMETRE-EXPERT

Bureau responsable
AIGREFEUILLE D'AUNIS
05 46 01 11 40
contact@geo-cible.fr
www.geo-cible.fr

Frédéric CHARBONNIER
Géomètre-Expert

Eric ENON // ATELIER 6 EXPERIENCE
Paysagiste-concepteur

Gheco

Dessinateur
RAPHAEL METAIS

Date
17/03/2021

Au centre de vos projets

Bureau Principal
AIGREFEUILLE D'AUNIS
10 bis, avenue des Marronniers

Bureau Secondaire
SURGERES
6 bis, rue Gambetta

SELARL GéoCible société au capital de 10000 € inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le numéro 2017C00033
SIRET : 829 311 133 00021 RCS LA ROCHELLE - TVA intracommunautaire FR 05 829 311 133 - Code APE 7112A

CHARENTE-MARITIME

COMMUNE DE LA JARRIE

Lieu dit : Les Pemelles

"La Chêneraie"

GpM
Groupe MARTEL
créer ensemble
IMMOBILIERS

PA4 - PLAN DE COMPOSITION

Echelle
1/250

CADASTRE
Section AI n° 16-17p-27-28 et Section AN n° 67

RATTACHEMENT
X,Y : RGF CC46 | Z : NGF IGN69

Affaire
n° 21003

Le nombre de logement autorisé sur les lots est limité à1

Le coefficient de biotope " s'applique à tout projet. Le terrain d'assiette du projet doit préserver une part minimale de surfaces favorables à la nature qui varie en fonction de la superficie du terrain pour chacun des secteurs de zone :
S1 : 25% dont 60% minimum de pleine terre
Surface totale du terrain comprise entre 151 et 500 m² : 663 m²
S2 : 30% dont 70% minimum de pleine terre
Surface totale du terrain comprise entre 501 et 1000 m² : 1682 m².
Cas spécifique des opérations d'ensemble. Le coefficient de biotope " s'applique à chaque terrain issu de la division foncière en propriété ou en jouissance. Dans le cas d'opération d'ensemble" ou pour les projets de constructions" situés sur plusieurs unités foncières contiguës, au moins six pour cent (10%) de la somme des surfaces favorables à la nature calculée tel par lot doivent être traités sous la forme d'espaces collectif, dont la moitié d'un seul tenant.
663 + 1682 x 10% = 236 m²